

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 24 février 2025

Plan de cohésion sociale

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Plan de cohésion sociale - Webradio de Beauvechain - Désignation des membres du comité de pilotage.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment son article L1122-34, §2;

Vu le Décret du 27 mars 2024 visant à simplifier les procédures administratives au bénéfice des pouvoirs locaux;

Vu le procès-verbal du Conseil communal du 02 décembre 2024 relatif notamment à l'installation des conseillers communaux, à l'adoption du pacte de majorité, à l'élection et la prestation de serment des bourgmestre et échevins, et à la fixation de l'ordre de préséance des conseillers;

Considérant que, suite au renouvellement du Conseil communal, il y a lieu de désigner les délégués communaux, comme représentants de la commune aux assemblées ordinaire et extraordinaire des sociétés et associations, afin d'agir valablement pour et au nom de la commune, durant la législature 2024-2030;

Vu la charte de la webradio approuvée en séance du Conseil communal du 25 septembre 2023 et fixant le nombre de représentants communaux au sein du Comité de pilotage;

Considérant qu'il y a lieu de désigner les trois nouveaux représentant(e)s du Conseil communal, dont deux pour la majorité et un pour la minorité ainsi que leurs suppléants au sein du comité de pilotage de la webradio;

Considérant que lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de mandats ou fonctions à pourvoir, une prise d'acte est suffisante;

Vu les candidat(e)s présenté(e)s pour ces désignations, à savoir:

Pour la majorité:

- Monsieur Aurélien HENNEBEL et sa suppléante, Madame Chloé EVRARD
- Madame Monique LEMAIRE-NOEL et sa suppléante, Madame Louise ARBALESTRIE

Pour la minorité:

- Monsieur Quentin FRANCHIMONT et son suppléant, Monsieur Jérôme COGELS.

PREND ACTE

de la désignation comme représentants communaux au sein du Comité de pilotage de la webradio, les candidat(e)s suivant(e)s:

Pour la majorité:

- Monsieur Aurélien HENNEBEL et sa suppléante, Madame Chloé EVRARD
- Madame Monique LEMAIRE-NOEL et sa suppléante, Madame Louise ARBALESTRIE

Pour la minorité:

- Monsieur Quentin FRANCHIMONT et son suppléant, Monsieur Jérôme COGELS.

Le mandat de ces délégués communaux couvre la législature 2024-2030, sauf décision contraire du Conseil communal.

PROJET